



Fiche 12 : Toits d'Abord, Fondation Abbé Pierre

Organisme gestionnaire des données :

Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés

www.fondation-abbe-pierre.fr

Septembre 2018

1. Caractérisation du dispositif

Objectif	<p>Programme national de lutte contre la précarité énergétique, éligible aux CEE, financé à hauteur de 40% par EDF, qui vise à soutenir des maîtres d'ouvrage d'insertion issus du secteur associatif pour la production d'une offre nouvelle de logements accompagnés économes en énergie, ou à la marge la rénovation énergétique de leur patrimoine.</p> <p>Le programme vise le soutien à la production de 600 à 700 logements par an.</p> <p>L'objectif est de ramener la dépense contrainte pour les locataires de ces logements à un niveau acceptable et compatible avec une insertion durable.</p>
Cible(s)	<p>Personnes en précarité les plus éloignées des circuits normaux de l'accès au logement, publics prioritaires définis par la Loi « Besson » visant la mise en œuvre du droit au logement du 31 mai 1990.</p> <p>Ménages sans expérience locative, ou ayant connu des ruptures ou situations de logement difficiles et en situation de précarité énergétique.</p>

<p>Acteur distribuant le dispositif</p>	<p>Fondation Abbé Pierre, par l'intermédiaire des acteurs du milieu associatif qui sont les maîtres d'ouvrages des projets ou les gestionnaires (pensions de famille ou résidence sociale jeune)</p>
<p>Nature du dispositif</p>	<p>Subvention extra-légale aux organismes d'accompagnement à l'insertion des ménages précaires, sous forme d'aide à l'investissement pouvant aller jusqu'à 10% du prix de revient des opérations</p>
<p>Date de création ou de mise en œuvre du dispositif</p>	<p>Lancement le 3 avril 2012, suite à deux précédents programmes similaires depuis 2005</p>

<p>Logique mise à l'œuvre</p>	<p>Soutien aux acteurs locaux pour la production de logements économes et accompagnés</p> <p>Aide à l'amélioration de l'habitat (rénovation de passoires énergétiques) et au développement de l'offre de logements ciblée sur la précarité énergétique</p>
<p>Aide principale / aide ouvrant droit à d'autre(s) / aide adossées sur d'autre(s)</p>	<p>Aide adossée sur des aides publiques existantes mobilisées par les porteurs de projet (financement de l'Etat, des collectivités, fonds privés).</p>

2. Critères d'éligibilité

<p>Statut d'occupation</p>	<p>Locataires, résidants (en pension de famille, résidences sociales jeunes)</p>
-----------------------------------	---

Niveaux de ressource	<p>Ressources inférieures aux plafonds du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (art 331-1 du Code de la Construction et de l'Habitation).</p> <p>Par exemple un revenu net imposable < 11 167 € en 2018 hors Paris et Ile-de-France pour une personne seule,</p> <p>21 769 € pour un couple avec 2 enfants.</p> <p>Le tableau des plafonds de ressource PLAI est disponible sur : https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/2802-hlm-plafonds-de-ressources-2018#plai</p>
Composition familiale	<p>Sans condition spécifique sur la composition familiale, mais constat est fait que les bénéficiaires sont en majorité des familles monoparentales (40 %), et des personnes seules (30 %) et des couples avec enfants (30%)</p>

<p>Caractéristiques des logements</p>	<p>Logements diffus très sociaux (sur la base du PLAI, PLAI adapté ou des financements Anah) dont les loyers sont compris entre 4 et 7 € le m² selon le secteur géographique, avec une attention particulière accordée à la maîtrise des charges.</p> <p>Ou Pensions de Famille et résidences sociales jeunes de petite tailles (max. 25 logements) avec des redevances plafonnées.</p>
<p>Caractéristiques liées à la consommation / aux gains énergétiques potentiels</p>	<p>Performances attendues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les opérations en construction neuve (10% des projets soutenus), soit des performances de classes A ou B au DPE - Pour les opérations de réhabilitation (90% des projets soutenus) des performances amenant à créer des logements en classes A, B ou C à partir de bâtiments en général en classes E, F, G. <p>Résultats constatés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Performance accrue de 64 % en moyenne - Gain de 4 classes DPE, de 363 à 130 kWh ep/m2/an - Sur 60 logements évalués spécifiquement : économie de 900€ par an et par unité de consommation. - Soit 1,5 mois de ressources mensuelles pour des ménages sous le seuil de grande pauvreté.

<p>Nature des travaux ou des matériaux utilisés</p>	<p>Construction de logements neufs ou réhabilitation de bâtiments existants.</p>
--	--

3. Montant octroyés

<p>Montant et/ou modes de calcul</p>	<p>L'aide à l'investissement est en moyenne de 8 000 € par logement et le programme vise le soutien à la production de 600 à 700 logements par an.</p> <p>Il représente de 5% à 10% du prix de revient des opérations selon les caractéristiques et les besoins.</p> <p>Plus les opérations sont petites, plus le coût d'usage est maîtrisé, plus le soutien peut être important.</p>
---	--

4. Modalités d'octroi

<p>Lieu d'obtention (guichet)</p>	<p>Dépôt des demandes de soutien des projets sur un extranet de la Fondation Abbé Pierre par des associations ou organismes à gouvernance associative dont l'activité est encadrée depuis 2011 par l'agrément « Maîtrise d'ouvrage d'insertion ».</p>
--	---

<p>Modalités et circuits d'instruction des demandes</p>	<p>Instruction par la Fondation (niveau national), passage du projet en comité d'engagement puis validation par le Bureau de la Fondation</p>
<p>Fréquence de mobilisation</p>	<p>Toute l'année. Comité d'engagements mensuels.</p>

<p>Critères autres</p>	<p>Gains énergétiques : pour obtenir l'aide, les projets présentés doivent permettre un reste pour vivre après dépense contrainte suffisant (loyer, factures énergétiques, abonnements, contrats d'entretien) : au moins 10€ par jour / 300€ par mois et par unité de consommation ; idéalement supérieur à 15€ par jour et par UC, 500€/mois .</p> <p>Le soutien apporté est aussi évalué en fonction du degré d'implication des acteurs publics (Etat, collectivités), pour constituer un véritable levier d'optimisation du financement.</p>
-------------------------------	---

5. Publics et/ou situations non-couverts

<p>Critères d'exclusion</p>	<p>Niveau de revenu des bénéficiaires supérieur aux plafonds fixés</p> <p>Projet dont les opérateurs participent à un appel à la générosité publique organisé à l'échelle nationale</p>
------------------------------------	---